



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

**N° de la demande :** 2013-1330  
**Demande :** Demande pour remplir les conditions d'homologation d'un produit disposant d'une homologation complète  
**Produit :** Herbicide Current 240 EC  
**N° d'homologation :** 30743  
**Matières actives (m. a.) :** Clodinafop-propargyl (CFP)  
**N° de document de l'ARLA :** 2335062

### But de la demande

La présente demande visait à remplir les exigences liées aux propriétés chimiques présentées dans la présentation 2009-4389 pour l'herbicide Current 240 EC contenant la matière active clodinafop-propargyl combiné au phytoprotecteur cloquintocet-mexyl.

### Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Current 240 EC se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant du clodinafop-propargyl à une concentration nominale de 240 g/L. La préparation commerciale a une densité relative située entre 1,0747 et 1,0755 et un pH de 6,97. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide Current 240 EC ont été remplies.

### Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Conclusion

L'ARLA a mené une évaluation des renseignements disponibles et a confirmé que les exigences liées aux propriétés chimiques pour l'herbicide Current 240 EC ont été remplies.

## Références

2276374 2013, One year storage stability and corrosion characteristics study of clodinafop-propargyl 24 EC. DACO: 3.5.10, 3.5.14

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.